



Les langues vivantes étrangères

à l'école, au collège, au lycée



- un apprentissage plus précoce
- un renforcement de l'oral
- une harmonisation européenne

École élémentaire

Un apprentissage plus précoce des langues

Les élèves de l'école élémentaire reçoivent un enseignement de langue vivante à partir du CE1, 1h30 par semaine, assuré par les maîtres. Depuis la rentrée 2008, une sensibilisation est conduite dès le CP.

Collège

Apprendre deux langues vivantes étrangères

L'apprentissage de la langue étrangère commencée à l'école élémentaire se poursuit en 6^e. Généralement, une deuxième langue vivante est introduite en 4^e. Dans les classes bilingues, la deuxième langue vivante débute dès la 6^e.

Diplôme national du brevet

Le niveau A2 du Cadre européen commun de référence dans une des deux langues vivantes étudiées par l'élève est exigé pour obtenir le diplôme.

Lycée

Lycée général et technologique

Selon la série, un élève peut étudier jusqu'à trois langues vivantes.

Lycée professionnel

L'enseignement d'une langue vivante étrangère est obligatoire pour tous les diplômes : CAP, BEP et baccalauréat professionnel.

Depuis la rentrée 2009, une deuxième langue vivante est enseignée en seconde professionnelle pour les spécialités de baccalauréats relevant du secteur des services (commerce, vente, secrétariat, comptabilité, etc.). Elle est évaluée à partir de la session 2012.

Pour le BEP, passé en cours de cursus de baccalauréat professionnel à partir de la rentrée 2009, une qualification « langue vivante » peut être inscrite sur le diplôme à compter de la session d'examen de 2010. Elle mentionne le niveau du cadre européen de référence que l'élève a atteint.

L'épreuve de langue vivante étrangère au baccalauréat

Une grande souplesse permet aux élèves de choisir la langue dans laquelle ils souhaitent être évalués à l'épreuve du baccalauréat :

- parmi 23 langues pour les épreuves obligatoires des baccalauréats généraux, technologiques et professionnels ;

- parmi 45 langues pour les épreuves facultatives des baccalauréats généraux et technologiques, 44 pour le baccalauréat professionnel.

De nouvelles épreuves de langue évaluant l'expression orale ont été introduites dans deux séries technologiques : STG en 2008, ST2S, en 2009.

Améliorer les compétences des élèves en langues vivantes est une priorité. Pour assurer la mobilité dans l'Union européenne et dans le reste du monde, chaque citoyen doit pouvoir parler et comprendre deux langues vivantes étrangères.

Depuis 2005, l'enseignement des langues vivantes s'est profondément rénové, de l'école élémentaire au lycée. Il s'appuie sur le *Cadre européen commun de référence pour les langues* du Conseil de l'Europe.

Apprendre à communiquer

Priorité est donnée à la pratique de l'oral en classe, pour développer la capacité à communiquer des élèves.

- **Plus de 5 700 assistants de langue** venant de 48 pays interviennent dans leur langue maternelle dans les établissements français.
- **Des dispositifs de visioconférence** soutiennent l'apprentissage des langues et favorisent le contact avec des locuteurs natifs (1 000 écoles en 2008-2009).
- **Les échanges à distance** avec des établissements européens sont encouragés par le programme européen eTwinning et les échanges virtuels entre les sections européennes françaises et des "Specialists schools" anglaises (www.etwinning.fr).

- **La mobilité des élèves** est soutenue par des programmes communautaires (*Comenius* et *Leonardo da Vinci* pour la formation professionnelle) et dans le cadre d'accords bilatéraux (avec l'Allemagne, l'Angleterre, l'Écosse, l'Espagne, les États-Unis, etc.).
- **Passer l'année de seconde en Allemagne** est possible pour les élèves germanistes, qui valident leur année en France sous réserve des résultats scolaires obtenus.
- **Des accords** ont été signés avec des chaînes de télévision britanniques (BBC world, BBC prime), espagnole (RTVE), portugaise (RTP1) pour utiliser librement leurs supports en classe.
- **Des sites internet** proposent des documents audio et vidéo authentiques : Scéren - CNDP : www.sceren.fr, France 5 : www.lesite.TV, Commission européenne : ec.europa.eu

S'organiser autrement

Groupes de compétences

La répartition des élèves en "groupes de compétences" permet au professeur de répondre mieux et plus facilement à leurs besoins. Ils peuvent ensuite passer d'un groupe à l'autre sur la base de l'évaluation de leur niveau.

Rythmes modulables

Un assouplissement des horaires permet d'introduire temporairement des périodes intensives d'enseignement, pour diversifier les modes d'apprentissage et faire progresser plus vite les élèves.

Harmoniser les niveaux de langue en Europe

Utilisateur élémentaire

Niveau A1

Cible pour la fin de l'école élémentaire
L'élève peut communiquer de façon simple si l'interlocuteur parle lentement et distinctement et se montre coopératif.

Niveau A2

Cible pour l'obtention du socle commun de connaissances et de compétences
L'élève peut échanger des informations simples sur des sujets familiers et habituels.

Utilisateur indépendant

Niveau B1

Cible pour la fin de scolarité obligatoire

L'élève peut se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage, raconter un événement, une expérience, défendre un projet ou une idée.

Niveau B2

Cible pour l'épreuve du baccalauréat en langue vivante 1

L'élève peut comprendre l'essentiel d'un sujet concret ou abstrait dans un texte complexe et une discussion technique dans sa spécialité. Il peut communiquer avec le degré de spontanéité et d'aisance d'une conversation avec un locuteur natif. Il peut émettre un avis sur un sujet d'actualité et en débattre.

Certifications en langues vivantes étrangères

Depuis 2007, les élèves anglicistes ou hispanistes volontaires de seconde ou de première année de lycée professionnel, scolarisés en section européenne, peuvent passer une certification internationalement reconnue.

Cette possibilité existe aussi pour les élèves germanistes depuis 2006 et concerne un public plus large. Ces élèves peuvent aussi, s'ils le souhaitent, participer à l'échange "Heinrich Heine" et passer trois à six semaines en Allemagne.

La certification est proposée en collaboration avec des organismes indépendants : le Cambridge ESOL pour l'anglais, l'Institut Cervantes pour l'espagnol, la KMK (Conférence des ministres de l'Éducation des Länder) pour l'allemand.

RENFORCER L'APPRENTISSAGE DE L'ANGLAIS AU COLLÈGE ET AU LYCÉE

- **AU COLLÈGE**, par des ateliers de pratique de la langue dans le cadre de l'accompagnement éducatif
- **AU LYCÉE**, par des stages gratuits d'anglais oral pendant les vacances d'hiver, de printemps et d'été (début juillet et fin août) pour les lycéens volontaires

thématique

L'enseignement des langues
vivantes étrangères

titre du document

Les langues vivantes étrangères
à l'école, au collège et au lycée

éditeur

Ministère de l'Éducation nationale - DGESCO

site

www.education.gouv.fr

date de parution

Novembre 2009

conception/réalisation

Délégation à la communication

impression

MEN - 1 500 exemplaires

EN SAVOIR PLUS

education.gouv.fr

eduscol.education.fr

